PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BEAUCE-NORD
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Objet: Règlement n° 432-03-2023

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, qu'à la session extraordinaire du 23 mars 2023, il a été adopté le règlement n° 432-03-2023 « **Règlement d'emprunt numéro 432-03-2023 décrétant une dépense de 2 800 000 $ et un emprunt de 2 800 000 $ relatif aux modifications de la station de traitement du lixiviat** ».

Ce règlement a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 24 mars 2023 pour approbation.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Sainte-Marie, le 24 mars 2023.

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière

280, boulevard Vachon Nord, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2

Téléphone : **418 387-3444**
Télécopieur : 418 387-7060

nouvellebeauce.com

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BEAUCE-NORD
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Certificat de publication règlement 432-03-2023

Je, MICHEL LEFEBVRE, soussigné(e), secrétaire-trésorier(ère) de la municipalité de SCOTT, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 14h00 et 16h30 de l'APRÈS-midi, le 27 jour de MARS 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27 jour de MARS 2023.

Secrétaire-trésorier(ère)